

## ARRETE DU MAIRE

N° 2023-056

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3<sup>e</sup> groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné

Martine Romano Présidente des  
Z'Intrepides de Châteaurenard

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Salle Polyvalente Centre Nautique Châteaurenard

A l'occasion de : Soirée Karaoke / Blind Test

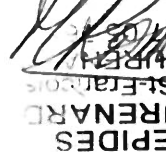
Du 11 Mars 2023 au 11 Mars 2023 19h30/23h30

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le

Signature :

23 Février 2023

  
13160 CHATEAURENARD  
3 Lieu-dit St-Etienne  
DE CHATEAURENARD  
LES Z'INTREPIDES  
Tél 06 81 21 03 33

## ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M<sup>me</sup> ROMANO Martine, Présidente de l'Association  
les Z'Intrepides de Châteaurenard

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3<sup>e</sup> groupe

Du 11 Mars 2023 à 19h30 au 11 Mars 2023 à 23h30

A l'occasion de Soirée Karaoke / Blind Test salle Polyvalente Centre Nautique

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

# PUBLIÉ LE

## 27 FEV. 2023

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

Fait à Châteaurenard, le 23 FEV. 2023

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  
Eric CHAUVET

